



<http://www.labatut09.fr/>

PROCÈS VERBAL DU 05 JUIN 2026

Convocation le 01/06/2026

Le cinq juin deux mille vingt-six, à 19h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Labatut, légalement convoqué par M Denis LEMOINE, Maire, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal.

Début de séance : 19h02

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent excusé :

Absent représenté :

M Denis LEMOINE, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

M Matthieu VIDOTTO est désigné pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la présente séance :

Arrêté du procès-verbal du 30/03/2026

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui est publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

Suivant l'ordre du jour, M le Maire demande si un membre du conseil municipal a une prise d'intérêt concernant les points inscrits. => Aucune prise d'intérêt n'est signalée

ARRETÉ du PROCÈS-VERBAL de la séance du 30/03/2026

Au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :

N° de délibérations	Objet de la délibération	Décisions		
		Pour	Contre	Abstention
DE_ 2026_014	Approbation et vote du CFU 2025	09	00	00
DE_ 2026_015	Vote des taxes locales 2026	10	00	00
DE_ 2026_016	Indemnités des élus, Adjointes & conseiller délégué	10	00	00

Arrêtés Municipaux pris depuis la dernière séance :

N°d'ordre		Objet de la décision
AI_ 2026_006		Portant Délégations au 1er Adjoint
AI_ 2026_007		Portant Délégations au 2ème Adjoint
AI_ 2026_008		Portant Délégations à un conseiller
AR_ 2026_009		Portant Délégation de signature au SDIAU
AI_ 2026_010		Portant Délégations au 1er Adjoint retire et remplace AR 2026_006
AI_ 2026_011		Portant Délégations au 2ème Adjoint retire et remplace AR 2026_007
AR_ 2026_012		Portant Mise en péril
AR_ 2026_013		Portant Mise en péril retire et remplace 2026_012
AR_ 2026_014		Portant police de circulation
AI_ 2026_015		Portant désignation du référant communal pour la réforme de l'apostille et de la légalisation
AR_ 2026_016		Portant Mise en sécurité procédure ordinaire retire et remplace 2026_013

Le procès-verbal est soumis à l'approbation de l'assemblée. S'il n'appelle aucune observation, il est réputé adopté à l'unanimité. Le cas échéant, les observations formulées sont consignées ci-dessous.

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		

Le procès-verbal de la séance du 30/03/2026, n'appelant aucune observation, est adopté à l'unanimité.

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE

Désignation des délégués et suppléants du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs

Le Conseil municipal de la commune, réuni en séance ordinaire sous la présidence du Maire,
Vu le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
Vu le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
Considérant que le nombre de délégués et de suppléants à élire pour la commune est fixé à :

- 1 délégué ;
- 3 suppléants ;

Il a été procédé à l'élection, au scrutin secret, des délégués et suppléants du conseil municipal.

À l'issue des opérations de vote, seront proclamés élus :

- Délégué titulaire : Denis LEMOINE
- Suppléants : 1 : jean CRESPIY
2 : Emilie CANCEL
3. Fabrice GAILLARD

Le conseil municipal,

PREND ACTE de l'élection des délégués et suppléants désignés pour représenter la commune au sein du collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le préfet conformément aux dispositions réglementaires.

→ Approuvé à l'unanimité

Questions diverses

Prochaine Réunion du conseil : Les nouveaux élus ont choisi comme jour des futurs conseil municipaux les lundi soir à partir de 18h ou les samedi matin à partir de 10h. **Le prochain conseil aura lieu : LUNDI 22 JUIN à 18H00.**

Fin de séance : 19h25